

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1646

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 9

I. – À l'alinéa 70, substituer au mot :

« exercent »,

les mots :

« peuvent exercer ».

II. – En conséquence, après la dernière occurrence du mot :

« loi »,

supprimer la fin du même alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.